

ESPACE DE BIODIV' !

ACTES

DU SÉMINAIRE D'ÉCHANGE #2

**« TRAME VERTE ET BLEUE :
DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE
À LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE »**

**6 FÉVRIER 2018
MONTPELLIER**



Le 6 février 2018, le deuxième séminaire **Espace de biodiv'** est venu clôturer l'appel manifestation à d'intérêt national (AMI) « Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale ». Il fait suite à une première rencontre organisée en mars 2017 par la FNCAUE, le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et Régions de France. Entre temps, l'Agence française pour la biodiversité (AFB), créée en janvier 2017, les a rejoint. L'AMI avait été lancé en juillet 2016 vers le réseau des CAUE pour accompagner des collectivités locales et des EPCI désireuses de s'engager dans cette expérimentation. L'objectif est d'impulser des stratégies de mise en œuvre de la trame verte et bleue, dans une logique d'essaimage et avec le souci d'adaptation des projets aux contextes locaux.

Huit équipes ont été sélectionnées en octobre 2016 :

p.12 Provence-Alpes-Côte d'Azur : « De la reconquête de la biodiversité à l'aménagement opérationnel »

p.13 Pays de la Loire : « L'avenir d'un bocage urbanisé : régénérer les pratiques anciennes, créer et faire ensemble, démultiplier »

p.14 Centre-Val de Loire : « Le bocage, un territoire d'actions »

p.15 Guadeloupe : « Paysage de Guadeloupe : aménager et ménager »

p.20 Nouvelle-Aquitaine : « Je biodiv'haie, nous biodivons – Visions partagées au service de la biodiversité »

p.21 Occitanie : « Arpenter le paysage pour appréhender la trame verte et bleue »

p.22 Auvergne-Rhône-Alpes : « Intégrer, diffuser, valoriser : une démarche collaborative »

p.23 Île-de-France : « Arpenter – expérimenter – diffuser : 10 lieux, dix regards sur la biodiversité »

Le dossier complet du séminaire sur le site de la FNCAUE :

http://www.fncaue.com/retour_seminaire-espace-de-biodiv-trame-verte-bleue-montpellier-6-fevrier-2018/

La FNCAUE organise le 6 février 2018 à Montpellier le deuxième séminaire Espace de biodiv' sur la « Trame verte et bleue de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale », en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, Régions de France et l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Cette journée s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juin 2016, auquel a largement répondu le réseau des CAUE. Aujourd'hui les CAUE sont identifiés pour leur compétence en matière de paysage et très sollicités pour faire le lien entre biodiversité, environnement et aménagement.

Après un premier séminaire organisé en mars 2017, l'objectif de cette deuxième journée est triple :

- tirer les enseignements des actions mises en œuvre et les partager avec le plus grand nombre de professionnels, d'élus et de partenaires ;
- envisager la place de la TVB demain dans les processus d'aménagement des territoires et les modes de faire ensemble ;
- préparer l'avenir.

Cette manifestation, inscrite dans une perspective de long terme, mettra en évidence les dispositifs d'appui nationaux et régionaux aux dynamiques locales et participera à la construction des partenariats de demain.

Journée animée par Cécile de Blic (Oxalis)

9h00 : café d'accueil

9h30-10h00 :

TVB, UN AMI QUI NOUS FAIT DU BIEN

Quelles complémentarités entre les partenaires et quels enseignements ?

Marie Henriette Beaugendre, vice-présidente du département de la Charente en charge de l'environnement et de la préservation des ressources, présidente du CAUE de la Charente, administratrice de la FNCAUE
Mireille Benedetti, membre de la Commission développement durable, Régions de France, vice-présidente de la Commission environnement, mer et forêt, Conseil régional de PACA

Sébastien Forest, directeur adjoint, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Occitanie)

Christophe Aubel, directeur général de l'Agence française pour la biodiversité

10h00-10h30 :

L'ACTUALITÉ DE LA BIODIVERSITÉ : DES ENJEUX RENFORCÉS

Nouveaux dispositifs de l'État, missions de l'AFB, état d'avancement des Agences régionales de la biodiversité (ARB), élaboration des Sradet...

Didier Labat, adjoint à la sous-directrice de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques (ATAP), DGALN - Direction de l'eau et de la biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire

Marielle Abric, conseillère développement durable et logement, Régions de France

Aurélien Daloz, chef de département adjoint du centre de ressources, direction Recherche, expertise et développement des compétences, Agence française pour la biodiversité

10h30-10h50 :

Chuuut... Ecoutons la biodiversité par **Boris Jolivet**, audio-naturaliste

10h50-12h30 :

TABLE RONDE – RETOUR SUR UN AN D' ACTIONS DANS LES TERRITOIRES

Les partenaires locaux impliqués débattent autour des projets portés par les CAUE.

Simon Woodsworth, chargé de projet Biodiversité et Territoires, direction de la transition écologique et énergétique, service biodiversité, conseil régional Occitanie

Perrine Michon, maître de conférences en géographie, Université Paris Est-Créteil

Théophile You, responsable scientifique SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité, Centre Beautour

Jean-Pierre Grohler, maire de Villars, vice-président urbanisme et habitat, communauté de communes Dronne et Belle

Jean-Philippe Strasberg, chargé d'interventions restauration des milieux naturels, Vaucluse, service territorial Durance, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Sylvie Maino, directrice, syndicat mixte du Pays Vendômois

Camille Pelage, président, syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristiques de Guadeloupe, président de la Commission aménagement et rééquilibrage du territoire, conseil régional de Guadeloupe

Audrey Démurgé, chargée de missions Trames verte et bleue, LPO Isère

Échanges avec la salle

12h30-14h00 : déjeuner

14h00-15h15 :

5 FORUMS THÉMATIQUES EN SIMULTANÉ

Forum 1 - Projets urbains, OAP et biodiversité : quelles traductions opérationnelles de la TVB ?

TVB, emprises publiques et privées : assurer les continuités. Aménagement, urbanisme, parcelle et imbrication des échelles. Les OAP, des facilitateurs de TVB ?

Carole Hellec, directrice du développement, de l'aménagement et de l'habitat, ville de Garges-lès-Gonesse

Yannick Coulaud*, écologue, CAUE de la Dordogne, chef de projet de la mission ACE Aquitaine pour les porteurs de projets de PLUi et de Scot

Benoît Marie, directeur adjoint, CAUE de la Vendée

Forum 2 - Biodiversité, TVB et agriculture : quelles cohabitations ? Comment les (re)concilier ?

Comment et à quelles conditions intégrer les espaces agricoles à la TVB ? Comment passer de la contrainte à l'opportunité ? Quels leviers, quels acteurs pour favoriser le changement ?

Hubert Désiré, conseiller gestion forestière - bois énergie – paysage, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher

Jacques Baudry, directeur de recherche écologie du paysage, Inra, coordinateur-animateur du programme de recherche Diva (Action publique, agriculture et biodiversité)

Bruno Marmioli*, directeur, CAUE de Loir-et-Cher

Mathieu Larribe, directeur, CAUE du Lot

* animation du forum

Forum 3 - Biodiversité, climat et risques : des enjeux et des objectifs convergents ?

Crues, érosions, incendies, surchauffe... la biodiversité comme réponse aux risques ? Comment anticiper et s'adapter via la TVB ? Sols, artificialisation, imperméabilisation ... la trame brune, un outil complémentaire ?

Michel Pieyre, directeur de la mission développement durable, études et prospective, conseil départemental de l'Hérault

Bertrand Schatz, responsable de l'équipe Interactions biotiques, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE)

Jack Sainsily*, directeur, CAUE de la Guadeloupe

Nathalie Rolland, responsable paysage et environnement, CAUE de Vaucluse

Forum 4 - Territoires urbains et périurbains : comment conjuguer paysages, TVB et biodiversité ?

Espaces (péri)urbains et TVB : restaurer le cadre de vie et la santé. Comment faire rimer paysage, biodiversité et lutte contre les îlots de chaleur (péri)urbains ? Usages et appropriation des habitants : un gage de pérennité.

Gilles Lecuir, responsable du pôle Forum des acteurs, Agence régionale pour la biodiversité en Île-de-France, animateur de l'opération nationale Capitale française de la biodiversité

Alan Vergnes, maître de conférences, département biologie - écologie - environnement, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Florence Fombonne-Rouvier, directrice, CAUE de la Savoie

Clément Briandet*, paysagiste, CAUE de l'Essonne

Forum 5 - Territoires fragmentés, aménagements, infrastructures : quelles places pour la TVB ?

La TVB dès l'amont et comme support des futurs projets d'aménagement ? Moins d'infrastructures pour plus de TVB ? Éviter au mieux pour moins compenser ?

Agnes Rosso-Darmet, chef du service infrastructures et environnement, Cerema, direction territoriale Méditerranée

Sylvie Vanpeene, ingénieur chercheur en écologie du paysage, Irstea

Valérie Kauffmann*, directrice adjointe, CAUE de l'Essonne

Nina Fenateu, paysagiste, CAUE de Loir-et-Cher

15h15-16h00 :

DÉAMBULATIONS VERTES ET BLEUES

Découverte des 8 projets de l'AMI

16h00-16h45 :

CLÔTURE - LA TVB À PLUSIEURS ET POUR PLUSIEURS ANNÉES

Les partenaires nationaux actuels rejoints par d'autres pour agir ensemble.

Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE

Agnès Langevine, membre de la Commission développement durable, Régions de France, vice-présidente en charge de la transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets, conseil régional Occitanie

Un représentant de l'Assemblée des départements de France

Corinne Casanova, présidente de la commission urbanisme, habitat et mobilités, vice-présidente de l'Assemblée des communautés de France

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE LA TVB, UN AMI QUI VOUS FAIT DU BIEN

QUELLES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES PARTENAIRES ET QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Marie Henriette Beaugendre,

vice-présidente du département de la Charente en charge de l'environnement et de la préservation des ressources, présidente du CAUE de la Charente, administratrice de la FNCAUE

« Diffuser dans les territoires l'ambition et les premiers résultats de cet AMI »



La biodiversité n'est pas une réalité nouvelle. C'est une conscience progressive et partagée. Le coup de projecteur et l'effort portés sur ce sujet depuis quelques années par les pouvoirs publics, précédés souvent des habitants, donnent un élan pour des initiatives et des pratiques diverses dans tous les territoires. Ce faisant, la biodiversité se révèle aussi dans toute sa complexité.

Fort de son expérience en matière de paysage et de sa capacité à rassembler les acteurs de cultures différentes, le réseau de CAUE s'était lancé en 2016 dans un appel à manifestation d'intérêts (AMI) national dénommé « Trame verte et trame bleue: de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale ».

La vocation de cette rencontre est de **diffuser dans les territoires l'ambition et les premiers résultats de cet AMI**. Le réseau des CAUE a accompagné, avec vous, des collectivités territoriales et des EPCI désireux de s'engager dans l'expérimentation. Nous sommes très heureux du succès de cette seconde édition qui totalise plus de 150 participants, contre 120 lors de l'édition précédente.

Ensemble, nous écouterons les actions réalisées, les réussites et aussi les difficultés exprimées. L'objectif était de **tester de nouvelles démarches de construction de projets territoriaux** en amont des documents d'urbanisme ou des projets opérationnels prévus par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Certains CAUE avec leurs unions régionales étaient déjà positionnés sur ce sujet en particulier en Aquitaine, en Rhône-Alpes, en Midi-Pyrénées et en Ile-de-France ; d'autres ont enclenché une dynamique grâce à cet AMI. Aujourd'hui, près d'une quarantaine de CAUE et unions régionales se sont inscrits dans ces démarches. Le service public que nous représentons a gagné en visibilité sur ce sujet auprès des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, mais aussi des associations et des chercheurs.

Notre action prend des formes multiples : journées de sensi-

bilisation, formations, séminaires d'échanges, cafés-débats, visites de terrain... Un public varié en a bénéficié : élus, techniciens, professionnels du cadre de vie... Des guides et films mais aussi des expositions itinérantes ont été réalisés ou sont en cours de finalisation. Vous en découvrirez certains au cours de ce séminaire. Notre contribution à cette ambition nationale de préserver la biodiversité se traduit par un **rôle de fédération des acteurs et des compétences, d'animation, de médiation entre les différentes parties prenantes**. Il s'agit d'une condition indispensable à la réussite de ces expérimentations.

Nous sommes également un lieu de dialogue et de construction autour d'une problématique qui touche autant à la science, la technique et l'aménagement qu'à l'humain. Nous continuons évidemment à porter notre expertise en matière de paysage et d'environnement en tant que partie prenante du projet global. Pour autant, nous ne sommes qu'au début du chemin. Nous souhaitons vous entendre, écouter vos enseignements et vos questions, en tant que partenaires.

Sébastien Forest, directeur adjoint, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Occitanie)

« Un rôle majeur d'appui technique transdisciplinaire au service des politiques que nous avons à mettre en œuvre »

Je voudrais tout d'abord rappeler les objectifs du ministère dans cet AMI : lancer une dynamique de synergie entre l'urbanisme, la biodiversité et les paysages à l'échelle régionale dans le cadre des SRCE et des futurs schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité



des territoires (Sraddet). Si cette synergie peut paraître évidente dans des territoires remarquables comme les réserves naturelles ou les parcs naturels régionaux, elle s'avère plus difficile à obtenir à l'échelle régionale. Elle figure parmi les objectifs de la loi de recon-

quête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Biodiversité et paysages se retrouvent accolés dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme. **La planification est une étape importante, qui vise à se donner une vision du territoire à moyen et long terme**. Les besoins des habitants notamment en matière de cadre de vie et de liens avec la nature doivent être déclinés dans l'ensemble

de nos politiques. Ces ambitions doivent se concrétiser dans les documents d'urbanisme à visée opérationnelle. Nous ne pouvons agir seuls. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité développer un partenariat stratégique avec Régions de France et la FNCAUE. L'Agence française pour la biodiversité est venue rejoindre naturellement ce mouvement.

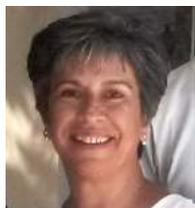
Les CAUE présentent des atouts considérables en termes d'**approche globale et multithématique au service de l'aménagement et de l'urbanisme**. Eu égard à leur bonne implantation sur le territoire, ils peuvent jouer un **rôle majeur d'appui technique transdisciplinaire au service des politiques que nous avons à mettre en œuvre**. Leurs compétences en matière de biodiversité méritent d'être renforcées et développées. Les régions, de leur côté, se mobilisent fortement pour l'élaboration des Srdet, qui définissent un projet partagé pour l'ensemble du territoire.

Le succès de l'AMI nous semble très prometteur. Les projets sélectionnés et les perspectives offertes sont particulièrement intéressants. Cette journée nous permettra de dresser un bilan des actions à déployer sur le territoire à l'heure où s'installe une nouvelle gouvernance en matière de biodiversité.

L'Occitanie a installé en novembre dernier le Comité régional de la biodiversité (CRB). L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) est en cours de préfiguration et la Communauté régionale « Éviter, réduire, compenser » Occitanie (CRERCO) se montre très active. L'expérimentation conduite dans le cadre de l'AMI en Occitanie a été très positive. Chaque atelier a permis de **mobiliser les élus concernés en vue d'une meilleure appropriation de la trame verte et bleue**. Le bilan de ces travaux est attendu dans le courant de l'année. Les prolongements de ces actions trouveront vraisemblablement les moyens de se développer dans le cadre de la nouvelle gouvernance régionale.

L'Occitanie, de par son patrimoine naturel et sa forte attractivité, est un territoire exemplaire pour concilier les politiques publiques et expérimenter de nouvelles manières de faire en termes de biodiversité. Les démarches engagées au titre de la préservation des continuités écologiques vont se poursuivre, avec l'appui du ministère, notamment au travers du dispositif « Territoires engagés pour la biodiversité ».

Mireille Benedetti, membre de la commission développement durable, Régions de France, vice-présidente de la commission environnement, mer et forêt, conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
« Nous avons rencontré des personnes qui nous ont permis d'approfondir notre démarche de projet »



Il est en effet important que les régions puissent être accompagnées par des agences régionales pour porter ce nouveau dispositif.

Quel challenge pour les élus des régions que cette nouvelle loi, qui leur attribue des compétences supplémentaires, parallèlement à la fusion des régions ! Face aux défis qui s'ouvrent à eux, la priorité

était de comprendre quelles étaient les attentes à l'égard des nouvelles régions, notamment pour le Srdet — le schéma des schémas — qui marque l'aboutissement de la cohésion territoriale et des partenariats autour d'un projet. Au sein de Régions de France, quelques volontaires ont échangé sur la biodiversité, la transition énergétique, l'économie circulaire... Un vocabulaire que l'on découvrait pour la plupart. Puis, nous nous sommes demandé comment nous pouvions nous entraider. Nous avons **échangé sur les difficultés que nous rencontrons mais également sur des expérimentations dans les territoires**.

Honnêtement ça été un parcours du combattant. Pour nous, Marielle Abric (ndlr. conseillère développement durable et logement, Régions de France) a été un rayon de soleil. Elle nous a donné la force et le courage nécessaires. Elle nous a invités à **travailler avec tous les partenaires** : l'État, les agences de l'eau, les départements, etc. Il y a un peu plus d'un an, au moment où nous nous sommes engagés avec vous dans le cadre de l'AMI, nous avons ressenti cette dynamique de partenariat. Et **faire mieux ensemble c'est l'esprit de la loi**.

A la suite de la signature du protocole Régions de France avec l'État et la FNCAUE, chacun localement a décliné ses projets selon ses critères, ses partenariats locaux, et selon ses moyens. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous ne partions pas de rien, nous avons déjà travaillé avec les CAUE et l'Agence régionale pour l'environnement. Avec cet AMI, nous nous sommes demandés comment aller plus loin. Cela a été l'occasion de mettre autour de la table l'Agence de l'eau qui lançait elle aussi un appel à projets. Notre projet a pris une autre envergure. Le budget avoisine 200 000 euros, avec une importante contribution de l'Agence de l'eau. Nous avons pris du retard, mais cette expérience se révélera très intéressante pour la prochaine étape.

Au sein de Régions de France, **nous sommes convaincus de la mobilisation et de la mutualisation de ce partenariat privilégié que nous pouvons construire avec les CAUE**. Au-delà de leur expertise sur les paysages et l'urbanisme, nous avons rencontré des personnes qui nous ont permis **d'approfondir notre démarche de projet**. Au nom de Régions de France, je vous en remercie.

Christophe Aubel, directeur général, Agence française pour la biodiversité
« Nous sommes convaincus que nous avons encore bien d'autres actions à mener ensemble »

La trame verte et bleue est l'un des résultats phares du Grenelle de l'environnement. L'Agence française pour la biodi-



versité fête son premier anniversaire. Elle est aussi issue du Grenelle, même s'il nous a fallu un peu plus de temps pour qu'elle prenne son envol. Je suis ravi que la FNCAUE nous ait permis d'être ici pour célébrer cet anniversaire et établir ce lien entre la première dynamique autour de cette agence.

Le colloque que nous organiserons demain avec le CNFPT, à Montpellier, symbolise l'agence que nous voulons être : une agence de l'action, partenariale. Au cours

de cette première année, nous avons essayé de concilier la continuité des actions des quatre établissements intégrés et la conduite de nouvelles actions partenariales pour et avec les collectivités territoriales. Je citerai l'AMI sur les atlas de biodiversité communale ou encore le dynamisme du partenariat autour des ARB. **Nous lancerons cette année, à la demande du ministre, le soutien à l'initiative « Territoires engagés pour la biodiversité », toujours en partenariat avec Régions de France** (cf. infra).

L'ambition de l'AFB est d'agir par elle-même. Nous souhaitons surtout agir avec les autres, voire faire agir chacun même sans nous, à la hauteur des enjeux. Tous les indicateurs de la biodiversité sont au rouge, qu'il s'agisse des oiseaux communs, des insectes, de l'artificialisation. L'état de la biodiversité est une mauvaise nouvelle pour nos sociétés puisque depuis toujours, les sociétés humaines ont construit leur avenir sur le socle offert par le fonctionnement du vivant. Il faut agir, et vite et puissamment. C'est pour cette raison que l'AFB promeut le partenariat d'action.

La trame verte et bleue est bien un ami qui nous veut du bien, parce qu'elle vise à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et des projets d'aménagement. Elle est au cœur des enjeux de reconquête de la biodiversité, d'autant qu'elle figure également au cœur des politiques environnementales, en articulation avec la politique à protéger, avec Natura 2000, les parcs naturels régionaux, les plans nationaux d'action pour les espaces menacés et les objectifs du bon état écologique des masses d'eau, par exemple.

Si la TVB vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques par le maintien des services rendus par la biodiversité (production de bois et d'énergie, pollinisation, bénéfiques pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, régulation des crues...), par la mise en valeur culturelle et paysagère des espaces qui la composent, mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique sur le territoire.

A cet égard, **l'AMI porté par la FNCAUE est exemplaire** et l'AFB est heureuse de poursuivre l'engagement de l'ex-Aten¹ dans ce projet depuis 2016. Relayé et faire connaître les enseignements de ces huit expériences permises par ce dispositif sera notamment le rôle du Centre de ressources TVB, que nous animons.

Sans conteste, la TVB est mise en place. Au-delà de cet AMI, **nous sommes convaincus que nous avons encore bien d'autres actions à mener ensemble. Nos équipes et savoir-faire sont complémentaires.** Sachons les mettre en synergies au service des territoires et de la solidarité écologique. Au moment de la mise en place des Srdet et de la révision des orientations nationales TVB, cela me semble particulièrement important pour assurer la pérennité de cette dynamique.

Pour terminer, je citerai cette phrase du regretté Pierre Barbot: «Faire la trame verte et bleue, c'est renouer les réseaux du vivant pour que la nature fonctionne, mais c'est aussi, dans les territoires, renouer les liens sociaux autour de la nature, qui nous est indispensable». Cette phrase reste à mes yeux un formidable guide pour l'action. Donnons-lui corps au cours de cette journée.

1. Atelier technique des espaces naturels

Marie Henriette Beaugendre

Depuis un an, les CAUE d'Occitanie ont travaillé d'arrache-pied à la réalisation d'un film. Je vous propose de voyager au travers de la biodiversité.

Arpenter le paysage pour appréhender la trame verte et bleue / Union régionale Les CAUE d'Occitanie (11'25) :
<https://youtu.be/Z32Kx4oDqMI>



TABLE RONDE L'ACTUALITÉ DE LA BIODIVERSITÉ DES ENJEUX RENFORCÉS NOUVEAUX DISPOSITIFS DE L'ÉTAT, MISSIONS DE L'AFB, ÉTAT D'AVANCEMENT DES ARB, ÉLABORATION DES SRADDET...

Didier Labat, adjoint à la sous-directrice de l'aménagement territorial et de l'appui aux politiques publiques, MTES

« Favoriser un regard transversal sur l'ensemble des politiques publiques »

Je vais dresser un premier bilan de la mise en œuvre de la loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et vous décrire les actions engagées par le ministère, ainsi que l'Agence française pour la biodiversité et Régions de France pour structurer le nouvel écosystème.

Le premier axe de la loi relative à la reconquête de la biodiversité visait à **conforter l'implication des parties prenantes en restructurant la gouvernance nationale et régionale**. Le Comité national de la biodiversité (CNB) est composé de 9 collèges regroupant 150 membres. Installé en mars 2017, il s'est réuni à deux reprises en session plénière, en octobre 2017 et janvier 2018. Ses premiers travaux concernent la mise en œuvre de la loi relative à la biodiversité.

Un deuxième objectif consistait à **clarifier les rôles des instances sociétales** (CNB et Comités régionaux de la biodiversité/CRB), tout en renforçant la dimension de conseil scientifique du Comité national de protection de la nature. Nous avons également pour objectif de **favoriser un regard transversal sur l'ensemble des politiques publiques**. Les mandats du CNB et de ses équivalents à l'échelle régionale devaient donc permettre de contribuer à la mise en œuvre de politiques à effet direct ou indirect sur la biodiversité. Par exemple, le Comité national est associé à l'élaboration des textes législatifs en la matière et **contribue à la Stratégie nationale de biodiversité (SNB) en participant à son déploiement, son suivi et son évaluation**. Il est aussi mobilisé sur des politiques à visée plus opérationnelle, notamment à travers quatre commissions :

- la Commission sur la connaissance de la biodiversité des systèmes d'information et leur diffusion : chargée de la gestion et de la diffusion des données, elle regroupe l'ancien Comité national du système d'information, de la nature et des paysages, et le Comité national de l'observatoire de la biodiversité ;
- la Commission relative à la stratégie nationale et aux engagements internationaux qui examine l'élaboration, la mise en œuvre et réalise le suivi de la SNB, et vérifie la cohérence entre la stratégie nationale et les engagements internationaux ;
- la Commission des aires et espèces protégées ;
- la Commission relative à la politique de la biodiversité et des territoires qui **regroupe les compétences du Comité national pour la trame verte et bleue et s'intéresse à la**

déclinaison et la mise en œuvre opérationnelle des politiques dans les territoires.

D'autres éléments peuvent intéresser le réseau des CAUE. La loi relative à la biodiversité a instauré **des objectifs de qualité paysagère**. Nous pensons qu'il s'agit d'un outil intéressant dans les documents d'urbanisme, en particulier les Scot et les parcs naturels régionaux. Il y a des champs à investir sur les aspects méthodologie et concertation avec les acteurs pour que ces documents aient une dimension de projet renforcé.

Par ailleurs les **obligations réelles environnementales** sont une nouvelle façon de contractualiser entre un propriétaire de terrain et un prestataire qui mettra en œuvre des actions soit en matière d'usage soit en matière de restauration de la biodiversité.

La loi a également introduit les espaces de continuité écologique qui sont un nouveau dispositif dans les documents d'urbanisme.

Enfin l'actualité 2017-2018 c'est la **mise à jour des Orientations nationales de la trame verte et bleue** (ONTVB) avec l'absorption du SRCE par le SradDET. Aujourd'hui, tout l'enjeu est de **capitaliser cette première génération de SRCE** et de travailler sur les bilans sachant qu'il y a de vraies questions sur la mise en œuvre. Cette mise à jour vise à proposer aux régions une explicitation de ce qui est attendu notamment en matière d'opposabilité.

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_D-Labat_actualite.pdf

Marielle Abric, conseillère développement durable et logement, Régions de France

« Réaliser la décentralisation en bonne intelligence »

Le partenariat initié à travers cet AMI, puis le travail sur les ARB avec l'AFB ont enclenché une façon de fonctionner entre nous, notamment sur cette problématique des ONTVB. Les outils au niveau régional sont dorénavant nombreux et complexes. Leur articulation est essentielle. Il nous faut **réaliser la décentralisation en bonne intelligence, en assurant l'animation au niveau national avec l'AFB et le ministère**. Elle ne peut fonctionner qu'à condition de mettre en place une animation et un reporting reposant sur une méthodologie et des indicateurs communs. Le partenariat avec l'État doit être équilibré de manière à garantir une qualité optimale des actions en matière de biodiversité. Sans cette **articulation entre l'animation au niveau national et la liberté laissée aux régions**, la décentralisation ne pourra réussir. Notre chance c'est que l'AFB s'est créée en même temps

que les ARB. Dans l'ADN de l'AFB, il y a les ARB. La déclinaison territoriale a été prévue dès le début. Dans la loi, **nous avons souhaité donner carte blanche aux régions** et surtout qu'il n'y ait pas de décret ou de circulaire. Chaque région fait comme elle l'entend avec l'AFB. Après, l'écosystème se met en place avec les Dreal, les Agences de l'eau... Les actions initiées par plusieurs régions ont créé une émulation. Grâce à cette animation nationale sans contrainte, les résultats dépassent nos espérances.

Aurélien Dalloz, chef de département adjoint, direction Recherche, expertise et développement des compétences, Agence française pour la biodiversité
«Accélérer et démultiplier les initiatives concrètes»

L'ambition de l'AFB, à travers ces dispositifs, est bien sûr de **développer des partenariats avec les régions et les autres collectivités territoriales afin d'accélérer et de démultiplier les initiatives concrètes**. Nous souhaitons mettre en synergie les différentes politiques en faveur de la biodiversité. La TVB en fait partie, en ce qu'elle intègre les différents enjeux du territoire. L'organisation repose sur la mobilisation des acteurs de façon concertée et coordonnée. Elle permet d'innover et de mieux travailler ensemble. **Les ARB peuvent prendre des formes juridiques variées, voire ne pas avoir de forme juridique en propre**. Leur mise en place n'implique pas nécessairement un transfert de compétences des uns et des autres. Elles respectent les spécificités des territoires et la diversité des écosystèmes, des organisations régionales et des acteurs présents. Les ARB constituent la concrétisation du partenariat biodiversité engagé entre l'AFB et les régions.

Les démarches ont été co-construites entre les directions régionales et interrégionales de l'AFB et les conseils régionaux, en y associant les services de l'Etat en régions, les Agences de l'eau... Les missions des ARB peuvent être variables, mais elles portent essentiellement sur la connaissance, l'accompagnement des projets, la mise en réseau des acteurs, la sensibilisation citoyenne, l'éducation à l'environnement...

En termes d'avancement, l'ARB Ile-de-France est la première à avoir été créée. Des protocoles de partenariat ont été signés dans six autres régions : Occitanie, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Bretagne, PACA. Les discussions sont très engagées à Mayotte et en Nouvelle-Aquitaine. Et on peut commencer à travailler sans qu'il y ait forcément d'ARB constituée. C'est le cas pour la région Grand Est où des projets partenariaux existent déjà. Les perspectives 2018, pour l'AFB, consistent à **structurer un soutien financier pérenne au fonctionnement des futures ARB**, à assurer un enrichissement mutuel entre ARB et AFB et à organiser la transversalité dans tous les types de milieux (aquatiques, terrestres, marins ou littoraux).

Dans les territoires, notre action de l'AFB s'illustre par les **atlas de biodiversité communale (ABC), qui leur permettent d'identifier, valoriser et préserver leur patrimoine naturel**. Ils reposent sur un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, réalisé par une équipe



d'experts pluridisciplinaire. Ils aident les collectivités territoriales à prendre en compte les enjeux de biodiversité dans leurs décisions, et sensibilisent les parties prenantes (habitants, acteurs socio-économiques, élus...) à la reconquête de la biodiversité.

En juillet 2017, l'AFB a initié un AMI doté de 5 millions d'euros en vue de l'élaboration initialement de 500 ABC. Nous avons reçu 113 dossiers et retenu 47 collectivités représentant 685 communes. Parallèlement, le partenariat avec les parcs nationaux a permis d'identifier 18 communes volontaires. 703 ABC sont donc soutenus par l'AFB. Ils représentent une réelle opportunité de remontée des connaissances sur la biodiversité et viennent nourrir les projets sur la trame verte et bleue. Les ABC retenus seront suivis par les directions régionales et interrégionales. Au niveau national, **des travaux seront menés pour donner des éléments d'actualité, susciter l'émulation avant le lancement d'un nouvel AMI pour poursuivre le déploiement des ABC**.

En 2018, l'AFB envisage l'ouverture d'un AMI à l'échelle des autres territoires d'outre-mer. Doté de 4 millions d'euros, cet appel à projets couvre le champ de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, ainsi que l'éducation à la nature. Il a notamment pour objet de maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques.

Le Centre de ressources TVB, créé en 2011, a pour objectif de développer les compétences et d'accompagner les acteurs en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la TVB. Il repose sur trois moyens d'action indissociables : l'animation de réseaux d'acteurs ; l'accompagnement technique ; et la mise à disposition de ressources techniques, méthodologiques et scientifiques. Son organisation, de type

fédératif, regroupe le MTEs, l'AFB, l'UMS PatriNat¹, l'Irstea² et le Cerema. Ce dispositif s'articule autour de deux pôles : « ressources et échanges » et « appui technique et scientifique ». Les productions du Centre de ressources et de l'ensemble des acteurs sur les territoires sont accessibles sur le site www.trameverteetbleue.fr.

Un mot enfin sur la **Stratégie nationale de la biodiversité**. C'est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique. Dans sa première phase (2004-2010), elle visait plutôt des plans d'action sectoriels. La SNB 2011-2020 cible l'engagement renforcé des acteurs dans tous les secteurs d'activité et à chaque échelle territoriale. Elle repose sur 6 orientations stratégiques et 20 objectifs, dont une orientation visant la préservation du vivant et sa capacité à évoluer. Celle-ci comprend la construction d'une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés. On est spécifiquement ici sur le thème de la TVB. La SNB offre un cadre d'action aux acteurs publics et privés. L'AFB est chargée d'améliorer le dispositif, de le simplifier et de le rendre plus accessible ; d'augmenter le nombre d'acteurs engagés ; et de garantir une qualité de l'engagement des acteurs et du dispositif d'animation.

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_A-Daloz_actualite_compressed.pdf

Didier Labat

« **Les CAUE ont un vrai rôle à jouer dans l'ingénierie d'appui** »

Quelques précisions sur l'initiative « **Territoires engagés pour la biodiversité (TEB)** » évoquée par Christophe Aubel et Sébastien Forest.

Nous l'avons vu, avec les ARB, les futurs Sraddet, mais également les Stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) et le chef de filât en matière de biodiversité, le niveau régional devient un pivot de la mise en œuvre des politiques territoriales de la biodiversité entre l'Europe et l'État d'une part, et l'échelon local d'autre part. Nous nous sommes demandés comment **animer et accélérer ce processus de changement à la fois organisationnel, méthodologique et très partenarial**. C'est ainsi qu'est apparue cette initiative qui n'est ni un plan ni une programmation. L'enjeu est la coordination des acteurs aux niveaux régionaux. Nous voulons accompagner la montée en puissance des collectivités territoriales et les aider à faire des propositions de programmes d'actions qu'elles pourront mettre en œuvre dans les années à venir. Il s'agit de s'extraire des contraintes propres aux appels à projets classiques (temporalité fermée, manque de moyens et de compétences de certaines collectivités...).

Cette initiative sur laquelle nous travaillons est coproduite avec Régions de France et l'AFB. Nous souhaitons la porter dans les mois qui viennent. Elle a été présentée au Comité national de la biodiversité le 24 janvier et s'appuie sur **quatre étapes qui seront discutées dans les régions**.

1. L'AFB, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le CNRS ont créée en décembre 2017 l'unité mixte de service « Patrimoine naturel ».

2. Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

La première est **la préparation des projets de territoire**. Et c'est là que nous souhaitons toucher les collectivités qui ont des difficultés à s'inscrire dans les appels à projets classiques. Le principe c'est qu'elles soient accompagnées lors de l'élaboration de leurs programmes d'actions. On pense que **les CAUE ont un vrai rôle à jouer dans l'ingénierie d'appui qui est une ingénierie de solidarité dans les territoires**. Ce pourrait être également une contribution des départements à ce processus.

A l'échelle régionale, les acteurs travailleront ensemble à un programme d'interventions qui s'appuie sur les documents de planification (SRCE, Sraddet, SRB). Ils le feront soit dans le cadre d'une ARB lorsqu'elle est constituée, soit à travers un collectif qui réunit le conseil régional, l'Agence de l'eau, la direction régionale de l'AFB et la Dreal. Ils doivent offrir la possibilité aux territoires d'élaborer des projets qui ne pourront pas être uniquement des actions de restaurations classiques. Pour être labellisés, ceux-ci devront avoir une portée stratégique et participer à la modification des usages, des représentations de la biodiversité... **Les territoires seront reconnus pour leurs ambitions et leurs engagements dans la biodiversité, au titre de la SNB**. Il s'agit de la deuxième étape de cette initiative.

La troisième étape porte sur la mise en œuvre des projets.

Les territoires seront accompagnés à travers un soutien financier à la fois des agences de l'eau, mais aussi d'autres collectivités et d'institutions qui voudront prendre part aux financements.

Enfin, dernière étape, nous souhaitons **capitaliser et essayer** ce travail et cette progression dans les territoires via, en particulier, **une animation proposée par l'AFB**.

Marielle Abric

« **Nous avons besoin de tout le monde** »

Depuis le début, **l'AMI a déclenché une nouvelle manière de travailler ensemble**. Cela a notamment débouché sur une déclaration d'intentions commune entre le ministère et Régions de France. Avec les Territoires engagés pour la biodiversité, nous aurons bientôt un outil commun que nous aurons co-construit. Au vu des urgences, nous devons prendre appui sur toutes les expertises existantes dans les régions. Plutôt que de s'éparpiller et faire des appels à manifestation d'intérêt au niveau national qui tombent sur les territoires, **l'enjeu c'est de faire et de s'accorder ensemble**. Grace à cet AMI, nous nous sommes rendus compte de l'importance d'avoir des personnes qui nous **aident à la déclinaison locale, à sensibiliser les élus locaux, à faire de la médiation**... Les CAUE nous ont apporté une aide précieuse, notamment pour expliquer **les enjeux de la biodiversité pour les territoires dans un sens d'opportunité et non pas de contrainte**. Dans le cadre de cette initiative TEB, nous avons besoin de tout le monde, de tout ceux qui pourront nous aider à passer des schémas et des intentions aux projets concrets.



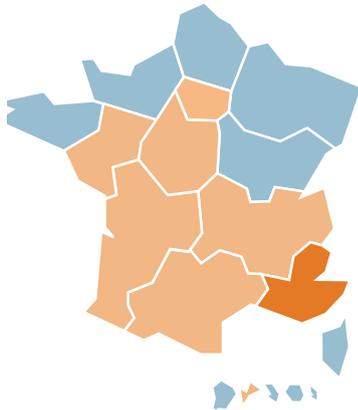
CAUE du Vaucluse



CAUE des Bouches-du-Rhône

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DE LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ À L'AMENAGEMENT OPÉRATIONNEL



Les CAUE de la Région PACA ont engagé des actions en vue de la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques en contexte urbain (renaturation de cours d'eau et valorisation écologique de canaux) et en contexte de mosaïque agricole et semi-naturelle (maintien des ripisylves le long des cours d'eau intermittents). Cette mise en œuvre du SRCE s'applique à **deux sites-pilotes**.

Dans les Bouches-du-Rhône, le projet porte sur le territoire du piémont sud de la Sainte-Victoire. Il s'agit d'étudier la **restauration des fonctionnalités écologiques** du piémont agricole sud Sainte-Victoire et de ses cours d'eau intermittents et d'établir des **préconisations** pour une prise en compte de ces aspects dans les documents de planification (PLUi notamment) et dans les mesures de gestion et d'intervention auprès des viticulteurs. L'enjeu lié à la ressource en eau et à la trame bleue sera pris en compte à travers certains choix d'espèces représentatives de ces milieux. Un zoom sera effectué autour de deux cours d'eau intermittents et leurs ripisylves.

Dans le Vaucluse, le projet porte sur plusieurs tronçons de canaux ou de cours d'eau dans leur traversée de villes et villages : le canal

de Carpentras à Beaumes-de-Venise et à Carpentras, la Salette à Beaumes-de-Venise, le Brégoux à Aubignan. A la suite du diagnostic écologique, hydrologique et paysager, des **solutions d'aménagement présentées sous forme d'OAP** seront réalisées sur des secteurs ciblés. En parallèle, des propositions de modes de gestion adaptées seront faites. L'enjeu lié au risque d'inondation et l'enjeu social seront également intégrés.

Des **ateliers de sensibilisation et de concertation** destinés aux acteurs locaux seront organisés sur les deux sites pilotes. Des **fiches méthodologiques** seront également réalisées afin de valoriser les expérimentations menées et favoriser la diffusion de bonnes pratiques.

Les partenaires locaux : ARPE, IMBE, Aix-Marseille Métropole, conseil de territoire du Pays d'Aix, direction du Grand Site Sainte-Victoire, ASA canal de Carpentras, EPAGE sud-ouest Mont-Ventoux, syndicat d'aménagement du bassin de l'Arc SABA, Carpentras, Aubignan, Beaumes-de-Venise, Beaurecueil, Puylobrier, Le Tholonet, Saint-Antonin-sur-Bayon, Châteauneuf-Le-Rouge et Rousset.

Contact :
CAUE du Vaucluse
Nathalie Rolland
nathalierolland@caue84.fr
04 90 13 49 50



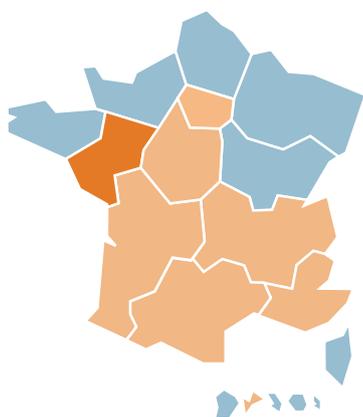
URCAUE Pays de la Loire



URCAUE Pays de la Loire

PAYS DE LA LOIRE

L'AVENIR D'UN BOCAGE URBANISÉ : RÉGÉNÉRER LES PRATIQUES ANCIENNES, CRÉER ET FAIRE ENSEMBLE, DÉMULTIPLIER



Le projet de l'URCAUE des Pays de la Loire repose sur un patrimoine commun à l'ensemble des départements : le bocage, plus particulièrement celui pris dans l'urbanisation pavillonnaire. Ce paysage lie les habitants et les différents territoires dans une matrice commune, mais recèle également un grand nombre de particularités, qui sont autant de points d'échanges, de comparaisons et de sources d'émulation.

Les premières étapes s'appuient sur des **chantiers-écoles** sur le plessage (technique ancienne montrant une grande variété de cas) qui réunissent agents, élus, associations locales, citoyens... et une **réunion publique** sur la transmission des vieux savoir-faire.

Les étapes suivantes sont menées en direction des élus et techniciens : un **module TVB** pour les élus dans le cadre d'une **formation sur le PLUi** ; un séminaire sur la place de la nature dans le projet communal ; la production de **deux plaquettes** à destination des élus et gestionnaires (projet d'Eco pâturage et l'arbre têtard) ; et la **redéfinition en**

local du travail avec les labels pour développer les thématiques TVB (label VVF, ANPCEN...).

Le paysage est un moyen de médiation puissant pour aborder la question de la biodiversité. Ainsi, les dernières étapes du projet sont à destination du grand public, avec principalement une **exposition itinérante** sur la TVB et le paysage. Celle-ci s'appuie pour partie sur un travail réalisé par les scolaires du Pays Yonnais (photos prises par les enfants sur le paysage de bocage). Elle s'accompagne de **soirée-débats** organisées avec les partenaires locaux autour de différents thèmes (environnement, évolution de l'agriculture, utilisation des végétaux locaux...).

Les partenaires locaux : Dreal, Centre Beautour (Centre régional de la biodiversité), CPIE, Franck Viel Plesseur, communautés de communes...

Contact :
URCAUE Pays de la Loire
contact@urcaue-paysdelaloire.com



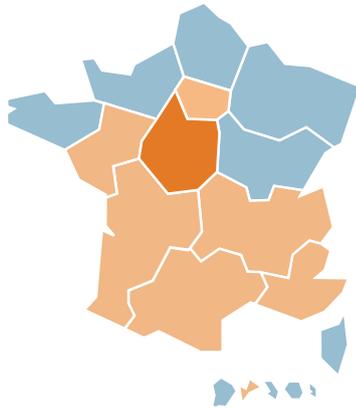
CAUE de Loir-et-Cher



CAUE de Loir-et-Cher

CENTRE-VAL DE LOIRE

LE BOCAGE, UN TERRITOIRE D'ACTION



Le projet des CAUE du Centre-Val de Loire se concentre sur le bocage du Perche, l'un des enjeux du SRCE. La forêt paysanne bocagère constitue une particularité du paysage du Perche. Sa protection et sa valorisation demandent un niveau de connaissance lié aux usages paysans et au rôle écosystémique du bocage.

Les CAUE et leurs partenaires (Région, Dreal, réseau associatif régional de protection de l'environnement, chambres d'agriculture...) organisent des **jours de formation-sensibilisation à destination des techniciens et élus des intercommunalités** afin de « mieux appréhender les objectifs de la trame verte et bleue au sein des documents d'urbanisme supra-communaux (PLUi) », mais aussi d'identifier des projets de valorisation du système arboré du bocage (haies, arbres isolés...).

Parallèlement, une **actualisation des connaissances** sera réalisée conjointement par les CAUE et les associations locales (CDPNE/Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement, Maison botanique...).

La cartographie et les recommandations permettront d'étudier l'évolution des linéaires, les zones à enjeux, les modes de protection et les modes de gestion. Trois EPCI seront accompagnés, correspondant aux limites administratives du Pays Vendômois.

Dans un second temps, un **guide pratique**, fruit d'un travail commun entre CAUE, la Dreal et les chambres d'agriculture, sera réalisé dans l'optique de structurer la connaissance et de reproduire la démarche dans d'autres territoires.

Parallèlement, des **actions de terrain** concernant les continuités écologiques dans les bourgs et le développement de projets de valorisation et de plantation de systèmes arborés avec les agriculteurs seront proposées.

Les partenaires locaux : Dreal Centre-Val de Loire, Maison botanique de Boursay, Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement, Pays Vendômois, chambre d'agriculture de Loir-et-Cher...

Contact :
CAUE de Loir-et-Cher
contact@caue41.fr
02 54 51 56 50



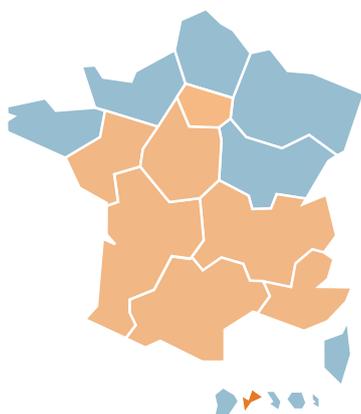
CAUE de la Guadeloupe



CAUE de la Guadeloupe

GUADELOUPE

PAYSAGE DE GUADELOUPE : AMÉNAGER ET MÉNAGER



Contact :
CAUE Guadeloupe
Jack Sainsily
contact@caue971.org
05 90 81 83 85

En matière de trame verte et bleue, la Guadeloupe ne dispose pas encore d'outils planificateurs tels que le SRCE ou de stratégie régionale pour la biodiversité. La collectivité régionale est en passe d'initier l'élaboration d'un **schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)** qui répond aux objectifs de ces deux documents stratégiques.

Le CAUE de la Guadeloupe et ses partenaires (Région, Deal, CNFPT, Rectorat...) se donnent pour objectif d'accompagner dès maintenant la transition culturelle en faveur de la TVB, par des actions de sensibilisation et de formation des divers acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire. Le projet, qui s'appuie sur l'entrée paysage, se situe en accompagnement et en préalable des **démarches de concertation** du futur SRCE-SRPNB. Il est constitué de trois initiatives : des **ateliers pédagogiques de lecture du paysage et de la biodiversité** à destination des scolaires ; une

formation « Paysage et biodiversité : les incontournables de l'urbanisme durable » pour les techniciens et professionnels du cadre de vie ; et une **action de sensibilisation des élus** intitulée « Aménagement et gestion écologique des plages », intégrant des visites de terrain dans les îles de Guadeloupe.

L'enjeu consiste également à articuler au mieux préservation de la biodiversité, développement social et économique pour des territoires insulaires français en contexte tropical, soumis à de multiples risques naturels.

Les partenaires locaux : Région, Deal, Département, CNFPT, Rectorat, syndicat intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristiques de Guadeloupe, Parc national de la Guadeloupe, Conservatoire du littoral, BRGM, ONF, Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe, Agence des 50 pas géométriques...

PREMIÈRE TABLE RONDE RETOUR SUR UN AN D' ACTIONS DANS LES TERRITOIRES LES PARTENAIRES LOCAUX IMPLIQUÉS DÉBATTENT AUTOUR DES PROJETS PORTÉS PAR LES CAUE.



CAUE 13

Jean-Philippe Strasberg, chargé d'intervention restauration des milieux naturels, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Les missions historiques des agences de l'eau concernent la restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, rivières, nappes souterraines, masses d'eaux littorales). Nos actions portent essentiellement sur la trame bleue. La loi biodiversité nous a conduit à redéfinir nos ambitions sur les différents espaces. **Nous avons créé la « trame turquoise »**. C'est une dénomination spécifique Rhône Méditerranée Corse. Il ne s'agit pas d'une couche supplémentaire. Elle correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces. Au-delà de la prise en compte classique des espèces aquatiques piscicoles sur lesquelles nous travaillons avec nos différents partenaires, nous étendons notre champ de compétences à plusieurs autres espèces et espaces.

L'agence de l'eau a lancé en 2017 un appel à projets sur la biodiversité que nous poursuivons cette année. Il s'agit notamment de **partager notre vision de l'aménagement du territoire et des cours d'eau dans les espaces urbains, périurbains et agricoles**. Les CAUE des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse ont été retenus avec un acteur régional de la biodiversité : l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement (Arpe). **C'est intéressant et novateur pour nous de travailler directement avec les urbanistes**. L'enjeu est notamment de **partager une culture et une vision de l'aménagement des cours d'eau et de l'urbanisme dans les territoires**.

Ce projet s'appuie sur une méthode développée avec le monde de la recherche. Il consiste, à partir d'un diagnostic des continuités écologiques, à **proposer des pistes d'aménagement dans les documents d'urbanisme pour enrayer la dégradation des espaces naturels**. Les deux CAUE mèneront également une réflexion sur l'articulation entre les cours d'eau et les contraintes agricoles d'aménagement. Les retours d'expérience et les méthodes utilisées sur les deux sites pilotes pourraient bénéficier à d'autres sites.

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_JP_Strasberg.pdf



URCAUE Pays de la Loire

Théophane You, responsable scientifique, société publique locale Pays de Loire environnement et biodiversité

Créé avec la région Pays de la Loire, le centre Beautour est une structure de découverte de la biodiversité qui valorise la collection d'un naturaliste de la fin du XIX^e siècle début du XX^e siècle. Il a voué sa vie à l'inventaire de la faune et de la flore en Vendée et a légué de sa collection au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Celle-ci ayant plutôt une valeur locale que nationale, la région des Pays de la Loire a décidé d'en valoriser une partie. Elle a souhaité en donner une version plus moderne pour illustrer la biodiversité de la région et des projets. Nous disposons d'un espace de 8,5 ha qui accueille des expositions permanentes. Nous coordonnons des actions de sensibilisation et des animations proposées par des partenaires multiples sur l'éducation à l'environnement : la fédération de pêche, Terre des sciences, le musée du sable, les Petits débrouillards, la LPO...

Avec les CAUE, nous avons initié **des temps d'échanges sur le bocage et la diminution de la trame bocagère**. La question était de **savoir comment lui redonner une dimension, notamment dans les espaces urbains, dans les gros bourgs et les petits lotissements**. Certains de ces lotissements

cassent cette trame bocagère. Ainsi est née l'exposition temporaire « Bocage des villes, bocage des champs » autour d'un programme pédagogique « Regards sur mon paysage » conduit par le CAUE auprès des établissements scolaires. Nous utilisons le travail et le regard des enfants pour sensibiliser à la notion de trame verte et bleue.

Nous avons par ailleurs organisé en décembre dernier **un séminaire à destination des élus locaux** pour rendre compte d'expériences menées par plusieurs communes de la région.

Enfin, nous avons monté **des ateliers autour de la technique traditionnelle du plessage des haies**. Cette trame, qui est en train de disparaître, peut avoir une utilité en zone urbaine. L'intérêt est de faire comprendre aux techniciens des villes qu'ils peuvent entretenir les haies, leur donner une dimension esthétique, conserver une continuité, et ne pas s'en tenir uniquement aux arbres isolés. Si ce bocage est pris en compte en amont des projets, si les services techniques intègrent ces méthodes d'entretien compatibles avec le maintien de la biodiversité, nous pouvons conserver cette trame. Ce savoir-faire constitue en outre notre patrimoine immatériel, qui est notre bien commun.

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_T_You.pdf

Sylvie Maino, directrice, syndicat mixte du Pays vendômois

La question du bocage c'est aussi ce qui nous relie. 70 % du territoire est de nature agricole. **L'agriculture façonne en grande partie le paysage du Vendômois.**

Le pays vendômois a été constitué il y a vingt ans pour porter la politique d'aménagement du territoire. Il a pour mission de fédérer les acteurs, soutenir l'innovation et faciliter le montage de projets et des volets financier (contrat avec la région, programme Leader, réponse à des appels à projets...).

Le projet de système arboré innovant fait suite à une longue période de réflexion et d'actions, avec, depuis 2008, un pôle d'excellence rurale sur la thématique bois-énergie et un Agenda 21. Celui-ci avait mis en évidence deux enjeux très forts : la maîtrise énergétique ; et le paysage et l'eau. S'y ajoutent une trame verte et bleue et un plan climat qui avait mis l'accent sur les actions de résilience du territoire face au changement climatique. **L'arbre est toujours ressorti comme une ressource commune à ces réflexions.**

Le projet réunit 9 partenaires dont le CAUE, le pays vendômois, la chambre d'agriculture, la maison botanique, le lycée agricole, la fédération de chasse et une ethnologue. Cette dernière est chargée de mener une enquête auprès des élus, des habitants, des agriculteurs, des touristes... pour comprendre ce qui nous relie quand on pense paysage.

Le partenariat avec le CAUE mêle des initiatives que nous avons déjà conduites ensemble, au premier rang desquelles le programme « Jardinons nos villages », déployé avec des associations. Grâce au CAUE nous avons créé une méthode de rendu mêlant cartes et dessins, qui a très bien fonctionné avec les élus et les habitants. Pour notre projet, ce savoir-faire s'avère indispensable pour discuter en premier lieu avec les agriculteurs, mais aussi avec les élus et

CAUE 41



les habitants. Nous mobilisons également des étudiants de l'INHP¹ d'Angers. Ils doivent nous aider à réfléchir sur la partie bocage de centres bourgs et sur la présence de l'arbre dans les espaces verts. **Le CAUE nous permet de synthétiser les différents regards.**

Ce projet nous a fait prendre conscience de **l'articulation des différentes échelles, du parcellaire aux exploitations agricoles, puis des exploitations aux grands paysages**. Il va de la planification régionale à la réalisation de plantations dans les exploitations. Cela nous permet d'enrichir les conseils donnés aux agriculteurs, avec une approche systémique et transversale.

Cinq ou six exploitations très diversifiées seront retenues. Nous avons commencé avec l'une d'entre elles. Nous souhaitons faire évoluer le regard des agriculteurs sur l'intérêt de planter des arbres. Ceux-ci participent à la gestion et à la pérennité d'une exploitation agricole. Ils augmentent l'autonomie alimentaire et contribuent à la diminution des charges, ainsi qu'au bon fonctionnement du vivant et des sols. Plus largement, nous voulons démontrer l'utilité de l'usage de l'arbre en termes de bien-être animal et de biodiversité, de bois-énergie, de continuité écologique...

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_S_Maino.pdf

Camille Pélage, 5^e vice-président, président de la commission aménagement et rééquilibrage du territoire, conseil régional de Guadeloupe, président, syndicat intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristiques de Guadeloupe,

La Guadeloupe est région partenaire de **l'initiative prise par le CAUE. Celle-ci vient en amont de tous les schémas régionaux** : SRCE, SRPNB², voire du SAR³ que nous allons mettre en révision. Le schéma de mise en valeur de la mer fera l'objet d'une réflexion partagée.

Notre démarche est un peu singulière. Elle s'intéresse à **l'éducation à la biodiversité et au développement durable en direction de tous les acteurs**, notamment les scolaires. Les enfants ont participé à une dizaine d'ateliers leur permettant de découvrir la biodiversité dans leur environne-

1. Institut national d'horticulture et de paysage

2. Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité

3. Schéma d'aménagement régional



CAUE 971

ment immédiat, l'environnement scolaire. L'objectif était de montrer que, même dans des espaces anthropisés, il existe une certaine continuité et biodiversité. Ce projet sera poursuivi dans plusieurs collèges.

Il nous semblait également important de **mener des actions avec les acteurs professionnels, notamment les techniciens des collectivités**. Une démarche sera lancée en ce sens fin février. Il s'agit de **ne plus voir la biodiversité comme une contrainte réglementaire**, mais comme une donnée fondamentale et un regard pour mieux aménager et mieux se projeter sur les territoires.

Par ailleurs, **trois circuits de visites ont été organisés pour associer et sensibiliser les élus** sur l'aménagement et la gestion écologique des plages. Nous sommes en effet passés du programme Océan⁴, essentiellement orienté vers les préoccupations des aménageurs, à un **plan Océan, qui vise à intégrer tous les partenaires autour de la plage, en articulant les enjeux économiques, sociaux et écologiques**.

L'objectif de la région est d'accueillir 1 million de touristes pour 1 milliard de chiffre d'affaires et la création de 1 000 emplois. Dans ce territoire marqué par un taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans de 60 %, nous devons envisager la plage comme un atout économique. Parallèlement, la pression sur les plages est de plus en plus importante.

Renforcer la connaissance de la biodiversité nous permettra de créer un espace de dialogue avec l'ensemble des partenaires et avec les habitants, qui ont l'usage de ces espaces. Nous devons partager les intérêts, les cultures et les regards, ceux des profanes et ceux des spécialistes de l'environnement. La population doit s'approprier les enjeux. Et ce, sachant qu'il est inutile de vouloir éloigner l'Homme de ces espaces ; il en fera usage quoi qu'il en soit.

Si l'on veut protéger, il faut également valoriser. L'activité économique doit être introduite dans la réflexion sur la préservation de la biodiversité.

⁴ Opération d'aménagement et d'animation des plages de l'archipel Guadeloupéen, lancée en 2011

Aménagement et gestion écologiques des plages de l'archipel Guadeloupe / CAUE de la Guadeloupe (teaser 0'46) : <https://youtu.be/P66GWwWk6E>







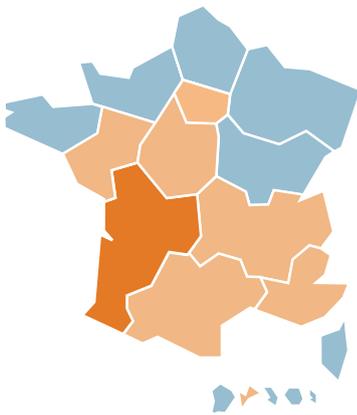
CAUE de la Corrèze



CAUE de Haute-Vienne

NOUVELLE-AQUITAINE

JE BIODIV'HAIE, NOUS BIODIVONS - VISIONS PARTAGÉES AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



Les CAUE de la région Nouvelle-Aquitaine ont proposé en 2017 un programme d'actions en lien avec le dispositif « **Assistance continuités écologiques/ACE** » que l'URCAUE, le conseil régional et la Dreal ont mis en place depuis trois ans en Aquitaine. La première phase a consisté à faire monter en compétence les équipes des CAUE Nouvelle-Aquitaine avec une formation pour leur permettre d'accompagner l'intégration de la TVB locale dans les projets de territoire (Scot et PLUi).

Une **cartographie** « trame bocagère potentielle » en Limousin et Poitou-Charentes est venue compléter la connaissance existante sur le territoire aquitain.

Au cœur de ce programme d'actions, les CAUE du Limousin ont organisé **une série d'événements** (table ronde, promenades commentées, café-débat...) dans le cadre de la semaine nationale Agricultures et Paysages sur le thème « l'eau, l'arbre, la haie dans nos projets de territoires ». Les experts et professionnels de

l'aménagement mettant en pratique la TVB y ont découvert des actions pour la préservation et la restructuration des sous-trames bocagères.

Un second **rendez-vous « Jardignons nos villes / Échanger et réfléchir sur la continuité écologique de nos territoires »** a permis de partager de nouvelles approches sur la bonne intégration de la nature dans nos villes et villages. Des réflexions collectives et des démarches participatives mises en place autour des questions de préservation de la biodiversité et de la recherche de cohésion écologique entre les espaces naturels et les aménagements urbains ont été présentées.

Des **films**, outils pédagogiques, ont été réalisés durant ces événements auxquels ont été associés de nombreux partenaires.

Les partenaires locaux : Dreal, IRSTEA de Montpellier et de nombreux partenaires locaux (associations, chambres d'agriculture...)

Contact :
URCAUE Nouvelle-Aquitaine
Céline Massa
urcaue.aquitaine@wanadoo.fr
05 56 12 27 68



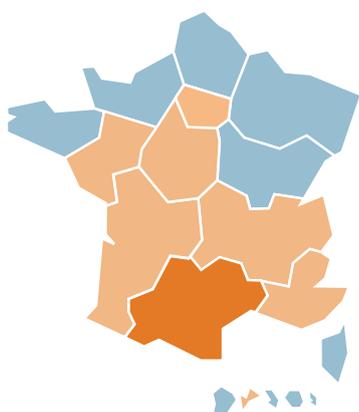
CAUE de l'Ariège



CAUE de l'Hérault

OCCITANIE

ARPENTER LE PAYSAGE POUR APPRÉHENDER LA TRAME VERTE ET BLEUE



L'expérimentation portée par sept CAUE d'Occitania et leur Union régionale vise à favoriser l'appropriation et l'intégration des données de la TVB par les acteurs locaux dans les projets de territoire en s'appuyant sur les caractéristiques du paysage.

Cinq ateliers de terrain, dont la forme de déroulement avait été travaillée collectivement en amont, ont été organisés sur cinq sites représentatifs de la diversité des territoires de la région : la campagne urbaine, le littoral méditerranéen, les causses du Quercy, le Lauragais et le piémont pyrénéens.

Une **évaluation collective** des ateliers et les retours des participants permettent de dégager plusieurs enseignements :

- la pertinence des démarches in situ et du paysage comme intermédiaire pour aborder la biodiversité sur les territoires : lecture de paysage, mise en situation pratique, production collective...

- l'importance d'associer différents acteurs et de ne pas s'appuyer sur la seule compétence des naturalistes pour une appropriation et une compréhension partagée des concepts associés à la biodiversité,
- la nécessité de décliner de manière concrète, à partir des grands schémas régionaux, les enjeux et les problématiques

de la biodiversité à l'échelle d'un territoire perçu et au regard de la pratique quotidienne de l'élu.

Le travail collectif « interCAUE » et l'animation de l'action au niveau régional ont facilité l'organisation des différents ateliers en enrichissant les exemples et les outils. Au sein du groupe, la confrontation entre CAUE a renforcé chacun des ateliers en se projetant sur des stratégies de sensibilisation des élus plus globales et à plus long terme.

L'expérimentation collective se concrétise par la **réalisation d'un film, de fiches actions et d'un dossier** rassemblant et objectivant les principaux enseignements. Ces supports de sensibilisation mais aussi la démarche commune mise en œuvre paraissent être des outils adaptés pour faciliter la prise en compte de la TVB dans les territoires de l'Occitania.

Les partenaires locaux : Agence d'urbanisme des régions nîmoises et alésienne, communautés de communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix, commune de Frontignan, Parc naturel régional des Causses du Quercy, pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Lauragais.

Contact :
Union régionale Les CAUE d'Occitania
ur@caue-mp.fr
05 34 41 39 59



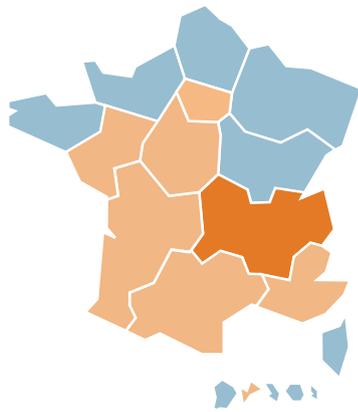
CAUE du Puy-de-Dôme



CAUE de Haute-Loire

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

INTÉGRER, DIFFUSER, VALORISER : UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE



Les CAUE de la région Auvergne-Rhône-Alpes poursuivent à une échelle élargie les travaux engagés par l'URCAUE Rhône-Alpes. Ces derniers initiés en 2015 relèvent d'une action cofinancée par la région et l'Europe : « Trame verte et bleue périurbaine et urbaine – expérimentation et observation des pratiques », en partenariat avec les LPO de la région, le Conservatoire botanique national alpin et la Frapna 74.

Sur la base de la méthodologie développée, l'objectif est de bénéficier d'une **approche globale sur la prise en compte de la TVB à l'échelle de la nouvelle région en milieu urbain et périurbain**, à l'appui des deux SRCE référents.

La première étape « retours d'expérience – observatoire et analyse des pratiques » a été réalisée dans les 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, donnant lieu à **18 fiches retour d'expérience**. Une deuxième étape « d'expérimentation » sur le développement d'approches et méthodologies d'analyse de la TVB et

proposant des outils de mise en œuvre, est en cours de finalisation sur cinq sites. Cette action a permis de révéler des éléments communs à prendre en considération dans la définition de la TVB urbaine et périurbaine sur un territoire donné.

Un **guide référentiel** est en cours d'élaboration. Il constituera un document unique, cohérent, territorialisé sur l'ensemble de la région. Il a vocation à accompagner les territoires s'engageant dans les démarches de mise en œuvre de la TVB.

La valorisation de cette action TVB a fait l'objet le 7 décembre dernier à Lyon, d'un **colloque** rassemblant plus de 200 personnes. Une **formation pour les élus et techniciens**, auxquels contribueront tous les CAUE, est également prévue.

Les partenaires locaux : Région, Dreal, DDT, communauté de communes et d'agglomération, communes, PNR, syndicats mixtes...

Contact :
URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes
Florence Fombonne-Rouvier
f.fombonnerouvier@gmail.com
Céline Ouedraogo
celine.tvb@cauesavoie.org



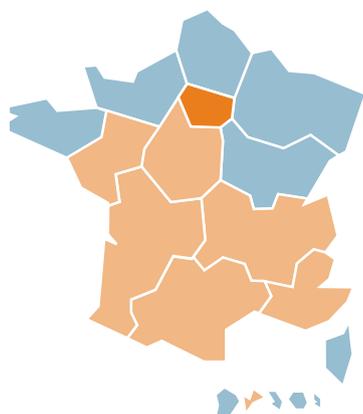
CAUE de l'Essonne



CAUE de l'Essonne

ÎLE-DE-FRANCE

ARPENTER - EXPÉRIMENTER - DIFFUSER : 10 LIEUX, 10 REGARD SUR LA BIODIVERSITÉ



Le projet des CAUE d'Île-de-France s'est appuyé sur une expérience locale réussie, réalisée à l'initiative du CAUE de l'Essonne en 2016 : « la biodiversité comme opportunité pour vos projets ». Ils ont fait du terrain la « colonne vertébrale » de leur démarche, afin de passer **de la planification à l'action** et de promouvoir le **SRCE comme un levier pour les collectivités**. Quatre CAUE de la région Île-de-France, l'Essonne, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne et les Yvelines, ont accompagné quatre territoires volontaires pour tester et questionner in situ les impacts de la trame verte et bleue.

10 ateliers/parcours à destination des élus, des collectivités et des acteurs de l'environnement ont été réalisés et co-animés par les EPCI et CAUE afin d'explorer collectivement la biodiversité. Ces temps d'échange sont entrés en résonance avec les questions qui se posent localement (continuités écologiques, gestions, relation au patrimoine bâti, identité paysagère, agriculture...).

Ces rencontres ont été organisées avec les différents partenaires et parties prenantes (Région, Driee, Natureparif, départements et syndicats de rivières) et des acteurs de la recherche (École d'urbanisme de Paris, ENSP). Une **expertise environnementale** est venue compléter et aiguïser les regards tout au long des ateliers.

Une **grande collecte** (journal, vidéo, livre numérique, cartographie...) issue de ces travaux sera diffusée via un outil de **plateforme collaborative**, S-PASS Territoires, qui permettra de fédérer, mutualiser et sensibiliser l'ensemble des acteurs.

Les partenaires locaux : Driee, Région, communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Grand Paris Sud Est Avenir, communauté d'agglomération Paris-Saclay, communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, École d'urbanisme de Paris, École nationale supérieure du paysage de Versailles, Natureparif, Université de Cergy-Pontoise...

Contact :
CAUE de l'Essonne
Valérie Kauffmann et Clément Briandet
caue91@caue91.asso.fr,
01 60 79 35 44

Jean-Pierre Grolhier, maire de Villars, vice-président urbanisme et développement durable de la communauté de communes Dronne et Belle, Nouvelle Aquitaine

Notre intercommunalité, issue de la fusion de 3 communautés de communes, date de 2014. Notre territoire est essentiellement rural et en déclin démographique, mais avec un environnement protégé. Avant même le lancement de diagnostic du PLUI, **nous avons l'intuition que l'environnement pouvait servir d'appui au développement de territoire**. Le dispositif ACE/Assistance continuités écologique, proposé alors par l'union régionale des CAUE de l'ex-région Aquitaine¹, nous semblait intéressant. Nous avons sollicité le CAUE de la Dordogne, avec lequel j'avais déjà travaillé.

La trame verte et bleue et l'environnement constituent le socle de notre futur document d'urbanisme. Cela n'a pas forcément été facile de faire prendre conscience que l'environnement était un atout pour notre développement. La semaine dernière, au bout de deux ans de travail et de pédagogie, nous avons adopté notre PADD² à la quasi-unanimité du conseil communautaire.

Nous venons de lancer l'élaboration du Scot du Périgord vert, dont j'assume la présidence. L'enjeu est de travailler avec les territoires environnants, en inter-Scot. Nous avons des similitudes et des projets à développer conjointement avec le sud-ouest du Limousin, le sud-est de la Charente et le sud de la Dordogne. Là encore, la partie environnementale me semble être un axe intéressant, un support pour penser le développement. Ce serait difficile de rentrer par l'économie, car nous avons des différences, pour ne pas dire des divergences. Et nous n'avons pas tout à fait les mêmes formes et typologies d'habitat.

Par ailleurs, nous avons réalisé **un album des territoires, qui deviendra une annexe de notre PLUI**. La communauté de communes demandera au **CAUE de rédiger les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour les vallées**. Nous avons notamment des milieux humides à protéger. Nous avons besoin de ces compétences, de cette ingénierie. Dans le monde rural, les CAUE sont des partenaires indispensables.



**QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?
QU'EST-CE QU'UNE TRAME VERTE ET BLEUE ?
QU'EST-CE QU'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE ?**

Réponse en vidéos avec l'Union régionale des CAUE de Nouvelle Aquitaine (programme « Assistance continuités écologiques ») :

<http://www.urcaue-aquitaine.com/lunion-regionale-est-desormais-nouvelle-aquitaine/>



1. -L'AMI a permis d'étendre le dispositif ACE au périmètre de la nouvelle région.
2. Projet d'aménagement et de développement durable

Simon Woodsworth, chargé de projet biodiversité et territoires, conseil régional Occitanie

Les thématiques d'aménagement sont intrinsèquement liées à la préservation de la biodiversité à l'échelle de la région Occitanie. Ceci est d'autant plus vrai dans l'ex-région Languedoc-Roussillon qui avait un contexte économique et écologique tendu voire explosif : 71 % d'espaces naturels (et première région métropolitaine pour la biodiversité), un développement de l'artificialisation très préoccupant, première région en termes de croissance démographique et de précarité. Réfléchir à la biodiversité implique d'ancrer la protection de la nature dans les dynamiques socio-économiques.

Je tiens à souligner le partenariat instauré avec l'Union régionale des CAUE et, plus particulièrement, les CAUE avec lesquels nous avons conçu les journées de terrain. Dans la construction même de la réponse à l'AMI, **l'URCAUE a veillé à apporter une valeur ajoutée, dans un écosystème institutionnel déjà foisonnant**. Les ordres du jour de ces journées ont été co-construits. Je salue notamment la coopération avec le CAUE 34. **Le facteur humain a été très important. Il constitue le véritable « service après-vente » de nos SRCE**. Actuellement nous devons faire vivre les deux SRCE et tendre vers leur harmonisation. Le premier facteur d'opérationnalité et d'efficacité réside dans **l'animation sur le terrain**, en relation avec les élus, les techniciens des collectivités, les habitants, les acteurs socio-économiques...

Nous sommes maintenant au carrefour des choix. Les régions sont chefs de file en matière de biodiversité ; il faut l'organiser. Le Sraddet a une fonction intégratrice de schéma des schémas. À la fois cela suscite nos espoirs les plus fous comme nos craintes les plus existentielles. Il y a un risque de perdre ce que nous avons capitalisé durant 5 ans d'élaboration des SRCE. Mais nous pouvons espérer gagner en cohésion et sortir de contradictions que l'on peut constater entre les schémas sectoriels.

Nous avons plusieurs leviers. Outre les règles de droit, nous pouvons formuler des règles de méthodes et favoriser par exemple l'association des partenaires locaux. Nous disposons également de la contractualisation. La région, en tant que financeur principal, doit veiller à la bonne prise en compte des continuités écologiques dans les projets de territoires qui seront soutenus.

Dernier point : les chantiers d'avenir, à commencer par les outils pour la déclinaison locale des grands schémas. Il faut être à l'écoute et à l'échelle des différents acteurs. En ex-région Languedoc-Roussillon, nous avons développé un outil 3D de cartographie des enjeux de biodiversité au 1/25 000^e. Il est téléchargeable. Nous souhaitons construire un nouvel outil à l'échelle de la grande région.

Par ailleurs, nous mettons en place notre ARB. **L'un de ses volets prioritaires est l'ingénierie de projet. Nous invitons les CAUE à se positionner à nos côtés pour travailler la déclinaison opérationnelle du volet biodiversité du Sraddet.**

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_S_Woodsworth.pdf

Audrey Démurgé, chargée de mission trame verte et bleue, Ligue de protection des oiseaux (LPO)

Notre projet a débuté en 2015 avant d'être déployé en Rhône-Alpes puis dans l'ex-région Auvergne. **Il nous a permis de faire le lien entre plusieurs partenaires** : l'union régionale des CAUE, la LPO, la Fédération des associations de protection de la nature de Rhône-Alpes (FRAPNA) et le Conservatoire de biodiversité nationale alpine (CBNA). Un sociologue participe également aux travaux. Ce projet est cofinancé par la région et l'Europe.

Notre démarche est centrée sur la trame verte urbaine et périurbaine. Nous sommes partis du constat que la trame verte et bleue on commence à en parler, mais essentiellement à l'extérieur des villes. Qu'en est-il des autres espaces ?

Le projet se décline en trois étapes. La première a consisté en l'élaboration de 18 fiches de **retour d'expérience** dans les 12 départements. L'idée était de **partir d'actions déjà réalisées**. Nous les avons analysées et nous avons identifié les démarches et méthodologies mises en place, en termes par exemple d'OAP, de concertation...

La deuxième étape est cours de finalisation. **Il s'agit de mener des expérimentations dans 5 territoires** (en Isère, Savoie, Haute-Savoie, Drôme et en Ardèche). Nous avons élaboré une méthodologie commune déclinée en fonction de différentes thématiques : l'eau, la trame verte dans les zones industrielles...

La troisième étape porte sur **la valorisation et le partage avec les collectivités**. Nous avons organisé un colloque le 7 décembre dernier à l'hôtel de région. Il a réuni plus de 250 participants. Les élus et les techniciens ont pu notamment échanger et travailler sur les retours d'expérience et les territoires d'expérimentation. Un guide est en cours de rédaction. Il constitue le point final de ce projet. Il rendra compte et analysera l'ensemble des méthodologies mises en œuvre. Des formations pour les élus et les techniciens sont également programmées.

Ce projet multi-partenarial a permis de croiser les approches et les cultures du paysage, de l'urbanisme, de l'environnement et de la sociologie.

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_A_Demurge-compressed.pdf

Perrine Michon, maître de conférences en géographie et urbanisme, université Paris-Est Créteil (Upec)

Dans le cadre de cet AMI, j'ai réalisé, en partenariat avec les CAUE d'Île-de-France, **un film intitulé «La biodiversité, un bien commun»**. Mon intervention consistera, en quelque sorte, en une bande-annonce. L'objectif était de capter la parole des acteurs qui se réunissaient lors des différents parcours et ateliers. L'hypothèse était de capter des moments de construction d'une culture commune, d'un regard partagé. Le fil rouge était de considérer la biodiversité comme un bien commun qui permet de tisser du lien entre les acteurs.

Quatre CAUE d'Île-de-France ont organisé au total 10 parcours avec 4 territoires. J'ai suivi ceux du Val de Marne qui étaient orientés essentiellement autour de la gestion de l'eau et de la trame bleue. **La biodiversité de ce département existe sous une forme que nous avons qualifiée de «vulnérable»** ; son potentiel est réel, dans un territoire soumis à de fortes contraintes démographiques ou d'ordre économique. Les choix d'aménagement ou ceux relatifs à la protection de la biodiversité renvoient parfois à des dilemmes, qui n'aboutissent pas nécessairement à des solutions satisfaisantes.

Le cadre de référence de notre film s'appuie sur les travaux d'une économiste américaine, Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie en 2009. Contrairement aux thèses soutenues dans les années 1960, elle démontre qu'une ressource peut être parfaitement gérée de manière durable par une communauté sans que l'on soit obligé de recourir à un choix manichéen entre une protection étatique et une sorte de privatisation. **Les trois piliers que constitue un bien commun** (une ressource, une communauté, et surtout les règles établies par ladite communauté pour gérer la ressource) **doivent permettre de gérer des points de vue divergents et de croiser les regards pour faire émerger une culture commune.**

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_P_Michon.pdf



La biodiversité, un bien commun / CAUE d'Ile-de-France (17'52) : <https://youtu.be/Z32Kx4oDqMI>





5 FORUMS THÉMATIQUES EN SIMULTANÉ

les liens en bleu renvoient vers les documents de présentation de chaque intervenant en ligne sur le site de la FNCAUE

Forum 1 - Projets urbains, OAP et biodiversité : quelles traductions opérationnelles de la TVB ?

TVB, emprises publiques et privées : assurer les continuités. Aménagement, urbanisme, parcelle et imbrication des échelles. Les OAP, des facilitateurs de TVB ?

Carole Hellec, directrice du développement, de l'aménagement et de l'habitat, ville de Garges-lès-Gonesse (représentant Maurice Lefèvre, maire de Garges-lès-Gonesse)

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_C-Hellec_Forum1_compressed.pdf

Yannick Coulaud, écologue, CAUE de la Dordogne, chef de projet de la mission ACE Aquitaine pour les porteurs de projets de PLUi et de Scot

Benoît Marie, directeur adjoint, CAUE de la Vendée

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/diaporama_Marie_CAUE85.pdf

Forum 2 - Biodiversité, TVB et agriculture : quelles cohabitations ? Comment les (re)concilier ?

Comment et à quelles conditions intégrer les espaces agricoles à la TVB ? Comment passer de la contrainte à l'opportunité ? Quels leviers, quels acteurs pour favoriser le changement ?

Hubert Désiré, conseiller gestion forestière - bois Energie – paysage, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_H-Desire_Forum2.pdf

Jacques Baudry, directeur de recherche écologie du paysage, Inra, coordinateur-animateur du programme de recherche Diva (Action publique, agriculture et biodiversité)

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_J-Baudry_Forum-2_compressed.pdf

Bruno Marmioli, directeur, CAUE de Loir-et-Cher

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_B-Marmioli_Forum2-compressed.pdf

Mathieu Larribe, directeur, CAUE du Lot

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_M-Larribe_Forum2_compressed.pdf

Forum 3 - Biodiversité, climat et risques : des enjeux et des objectifs convergents ?

Crues, érosions, incendies, surchauffe... la biodiversité comme réponse aux risques ? Comment anticiper et s'adapter via la TVB ? Sols, artificialisation, imperméabilisation ... la trame brune, un outil complémentaire ?

Michel Pieyre, directeur de la mission développement durable, études et prospective, conseil départemental de l'Hérault

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_M-Pieyre_Forum3_compressed.pdf

Bertrand Schatz, responsable de l'équipe Interactions biotiques, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE)

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_B-Schatz_Forum3_audio.pptx

(avec voix enregistrée)

Jack Sainsily, directeur, CAUE de la Guadeloupe

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_J-Sainsily_Forum3_compressed.pdf

Nathalie Rolland, responsable paysage et environnement, CAUE de Vaucluse

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_N-Rolland_Forum3.pdf

Forum 4 - Territoires urbains et périurbains : comment conjuguer paysages, TVB et biodiversité ?

Espaces (péri)urbains et TVB : restaurer le cadre de vie et la santé. Comment faire rimer paysage, biodiversité et lutte contre les îlots de chaleur (péri)urbains ? Usages et appropriation des habitants : un gage de pérennité.

Gilles Lecuir, responsable du pôle Forum des acteurs, Agence régionale pour la biodiversité en Île-de-France, animateur de l'opération nationale Capitale française de la biodiversité

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_G_Lecuir_Forum4_compressed.pdf

Alan Vergnes, maître de conférences, département biologie - écologie- environnement, Université Paul-Valéry Montpellier 3

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_A_Vergnes_Forum4.pdf

Florence Fombonne-Rouvier, directrice, CAUE de la Savoie

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_F_Fombonne_Forum4.pdf

Clément Briandet, paysagiste, CAUE de l'Essonne

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_C_Briandet_Forum4.pdf

Forum 5 - Territoires fragmentés, aménagements, infrastructures, quelles places pour la TVB ?

La TVB dès l'amont et comme support des futurs projets d'aménagement ? Moins d'infrastructures pour plus de TVB ? Éviter au mieux pour moins compenser ?

Agnes Rosso-Darmet, chef du service infrastructures et environnement, Cerema, direction territoriale Méditerranée

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_A_Rosso_Darmet_Forum5_compressed.pdf

Sylvie Vanpeene, ingénieur chercheur en écologie du paysage, Irstea

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_S_Vanpeene_Forum5.pdf

Valérie Kauffmann, directrice adjointe, CAUE de l'Essonne

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation-V_Kauffmann_Forum5.pdf

Nina Fenateu, paysagiste, CAUE de Loir-et-Cher

http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/presentation_N_Fenateu_Forum5.pdf

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE LA TVB À PLUSIEURS ET POUR PLUSIEURS ANNÉES

Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE

Mesdames, Messieurs, chers partenaires,

Quelle aventure ! Nous avons fait du chemin en un an.

Dans tous ces territoires, que d'expériences, de recherches, de tâtonnements, d'avancées collectives. Ce deuxième séminaire qui s'achève nous l'a montré.

Nous avons parcouru les sentiers escarpés de la biodiversité dans toute sa complexité. Nous n'avons pas craint de nous rapprocher, pour les uns des scientifiques, pour les autres, des institutions et, pour d'autres encore, des politiques. Nous n'avons pas hésité à plonger dans le doute certaines de nos pratiques, à nous soumettre aux torrents des questions. Nous avons commencé à fouler de nos pieds d'experts le sol mouvant des lendemains. Nous nous sommes même crus, le temps d'une séquence, comme suspendus au beau milieu de cette journée, redevenir hommes au milieu de la nature. Car, à ce moment précis plus qu'à tout autre, alors qu'il ne restait plus qu'un seul de nos sens en éveil, il nous est revenu ce que nous sommes, plongés quinze minutes dans la nuit, avec ce bandeau sur nos yeux, que nous étions condamnés à considérer comme ami. Nous étions présents à nous-mêmes, au milieu de la forêt, dans la plaine, sous l'orage : hommes ; juste hommes au milieu de la nature. Hommes – pas si loin d'en être parties prenantes.

Si ce mot « nature » reste à mon goût, moi, paysan de montagne, trop peu prononcé aujourd'hui, c'est peut-être qu'il nous intimide encore, parce que nous hésitons et que la biodiversité, entrée dans des cases, aménageable et planifiable, cernée par des indicateurs, nous rassure davantage. **Au fond, derrière ce que nous nommons « biodiversité », n'y a-t-il pas un peu de nature ?** N'a-t-elle pas notre préférence parce qu'elle nous offre l'illusion de pouvoir être maîtrisée bien plus que la nature ?

Nous n'avons pas parfaitement fait les choses pour ce séminaire. **Il manquait au moins un homme que j'aurais aimé entendre pour faire entendre**, et qui n'est pas venu, car il est décédé en 2006 : François Terrasson. Un drôle de type que je connais très peu d'ailleurs, et depuis quelque temps seulement. Il est l'auteur de cette phrase : « L'Homme a tendance à détruire ce qui lui fait peur, ce qu'il sent étranger, à demander plus d'aménagements, à condamner les ronces et les serpents » et de celle-ci : « La protection tue la nature en ce sens qu'elle élimine l'ambiance de l'involontaire, essence du concept de nature ».

Je vous invite, d'ici notre prochain séminaire, à lire ou relire ses ouvrages. Maître de conférences au Muséum national d'histoire naturelle, journaliste indépendant, François Terrasson a aussi été un chercheur hors normes. Il a décrypté nos rapports profonds aux forces originelles. **«Aimez-vous vraiment la nature ? Toute la nature ? Le gluant, le griffu, le velu, le vaseux, l'organique ?» demandait-il à ses stagiaires.** Il clamait que l'Homme moderne, malgré sa conviction d'espèce supérieure, vit avec un drame caché : la peur de la nature et de sa part d'animalité. La peur de la nature est l'un de ses best-sellers. Ils sont peu nombreux, aujourd'hui, dans son village pour nous garder d'aller trop vite en ce que nous croyons la bonne direction, mais vous êtes là, ainsi que de nouveaux partenaires, comme l'ADCF. Je compte sur vous tous pour nous faire regarder d'une autre façon la biodiversité.

En tant que CAUE, nous continuerons demain, plus nombreux, encore plus confiants dans nos compétences, toujours à l'écoute du terrain et soucieux de contribuer à cette ambition nationale. Ensemble, nous tisserons un réseau encore plus vaste, plus efficace. Je ne peux que vous remercier par avance de votre mobilisation.







Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
mai 2018

directeur de la publication : Joël Baud-Grasset , président de la FNCAUE

directrice de la publication : Valérie Charollais, directrice de la FNCAUE

transcription : Ubiquis

coordination : Caroline Rigaud, chargée de mission FNCAUE

conception graphique : Yves Helbert, responsable information-édition FNCAUE

avec le soutien de

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Régions de France

Agence française pour la biodiversité

